

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc  
Séance du 24 mai 2022  
N° 2022.05.24\_3.1.1

**3. Formation et vie universitaire**

**3.1. Année universitaire 2022-2023**

**3.1.1. Tarifs du service de formation continue**

*Vu le code de l'éducation ;*

*Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;*

*Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;*

*Vu l'avis favorable de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en date 19 mai 2022, portant sur l'objet de la présente délibération ;*

► **Le conseil d'administration approuve les tarifs proposés par le service de formation continue pour l'année universitaire 2022-2023.**

**Résultat du vote :**

Membres en exercice :	35	Nombre de suffrages exprimés :	21
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	21	Abstention :	4
Membres représentés :	4	Pour :	21
Nombre de votants :	25		

Fait à Chambéry, le **10 JUIN 2022**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au service des affaires générales

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

**10 JUIN 2022**

Transmise à la DRAES le :

**10 JUIN 2022**

**Modalités de recours contre la présente délibération :** Vous pouvez contester la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification en déposant :

. soit un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc,

. soit un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr/](http://www.telerecours.fr/).

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



TARIFS DU SERVICE DE FORMATION CONTINUE POUR L'ANNEE 2022/2023

1 - Filières diplômantes formation continue

Intitulés	2021-2022		2022-2023		Observations 2022-2023
	Tarifs conventionnés	Tarifs individuels	Tarifs conventionnés	Tarifs individuels	
<b>I - Filières spécifiques formation continue</b>					
D.U. Community management et influence marketing (119 h) (évolution du D.U. Communication des entreprises et des collectivités)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. Gestion en Mode Projet (147 h) (Gérer son activité en mode projet)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. Sport Motricité Santé (SMS) : approche scientifique et pratique en traumatologie du sport (120 h) <i>Nouvel intitulé du D.U. Motricité et Sport (approuvé en CFVU du 9 mars 2017)</i>	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. Thérapies comportementales et cognitive dépendance (140 h)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. Création de sites web (119 h)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. Management des activités immobilières négociation et gestion (126 h)					DU CONVENTIONNE PAR LE PARTENAIRE (CCI) - DOUBLE CERTIFICATION
D.U. Management des activités immobilières : opérations de promotion immobilière (126 h)					
D.U. Entrepreneur TPE (65Sh dont 231h USMB)	7 560 €	5 040 €	7 560 €	5 040 €	
D.U. Développeur Full stack (171,5 h)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. Gestion et visualisation des données (154 h)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. Cyber sécurité (175 h)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. Management de la qualité (151 h)	7 550 €		7 550 €		
D.U. Optimiser la performance sportive Analyse et Entraînement (138h)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. Optimisation de la performance chez l'athlète de haut niveau, Analyse et Communication (138h)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. Les troubles du spectre de l'autisme : accompagnement tout au long de la vie (98 h) <i>Nouvel intitulé du D.U. Les troubles du spectre autistique : accompagnement tout au long de la vie (approuvé en CFVU du 9 novembre 2017).</i>	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. Management de la transmission et reprise d'entreprise (MTRE) (123 h) (Evolution du D.U. Reprise d'entreprise)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. Modes amiables de règlement des différends (MARD) (155 h)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. Fondements et enjeux de la Terminologie en partenariat avec l'Université NOVA de Lisbonne (126 h)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. Marketing numérique et e-commerce (119 h) (Evolution du D.U. Communication et Marketing Digital)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. Consultant - Statut, posture et pratique professionnelle (126 h)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. "Internet of things" - De l'idée à la preuve de concept (203 h)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. Laïcité et République (142 h) hors subv. Ministère Intérieur	400 €		400 €		Subvention du ministère de l'intérieur pour le fonctionnement du DU (15 000€)
D.U. EMBA franco-suisse Innovation touristique	11 650 €		11 650 €		
par module (CAS)	3 000 €		3 000 €		
D.U. Conseil en financement et assurance (160 h)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. Enfance, Famille, Interventions Sociales (EFIS) (127 h)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.U. Management et prise de décision (105 h) et DU Outils de gestion pour manager (126 h)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.I.U. Ethique en Santé - Réflexion éthique et philosophique pour le soin, l'enseignement et la recherche en santé (140 h)	1 900 €		1 900 €		DU en partenariat avec Lyon tarif fixé par le partenaire
D.I.U. Santé, nutrition, activités physiques et montagne (113 h)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
D.I.U. Thérapie cognitive et comportementale	2 200 €	1 700 €	2 200 €	1 700 €	
CU Recherche en gestion et en économie (70 h)	30 €/h	20 €/h	30 €/h	20 €/h	
C.U Management de la relation commerciale (MRC) (84 h)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
C.U E-business et stratégies digitales (70 h)	30 €/h	20 €/h	30 €/h	20 €/h	
C.U Du management au leadership (70 h)	30 €/h	20 €/h	30 €/h	20 €/h	
C.U Management de projet développement durable (70 h)	30 €/h	20 €/h	30 €/h	20 €/h	
C.U Data Sciences (70 h)	30 €/h	20 €/h	30 €/h	20 €/h	
Master 2 Management et administration des entreprises	13 600 €	9 900 €	13 600 €	9 900 €	
CU 1 du M2 MAE : Méthodes, concepts et outils de management (144 heures)			5 600 €	5 600 €	
CU 2 du M2 MAE : Management de l'innovation (144 heures)			5 600 €	5 600 €	
CU 3 du M2 MAE : Recherche et conseil en management et Administration des Entreprises (72 heures)			5 600 €	5 600 €	
Module du M2 MAE			1 300 €	1 300 €	
Préparation à la Certification en management de projet du M2 MAE			1 900 €	1 900 €	
Master 2 Energy for Solar Buildings and Cities	8 700 €	5 800 €	8 700 €	5 800 €	
Master 2 Energy for Solar Buildings and Cities : 1 Bloc de compétences			2 400 €	2 400 €	
Master 2 Energy for Solar Buildings and Cities : 2 Blocs de compétences			4 560 €	4 560 €	
Master 2 Energy for Solar Buildings and Cities : 3 Blocs de Compétences			6 300 €		
Master 2 Droit du dommage corporel	5 000 €		5 000 €		
Préparation au Diplôme Géomètre Expert Foncier (Délivré Par Le Gouvernement) tarif national					
par module de 112 heures	4 800 €	3 360 €	4 800 €	3 360 €	
par module de 56 heures	2 400 €	1 680 €	2 400 €	1 680 €	

2 - Actions diplômantes de promotion sociale

Intitulés	2021-2022			2022-2023			Observations 2022-2023
	Tarifs conventionnés	Tarifs individuels	Tarifs Inscrits C.N.E.D*	Tarifs conventionnés	Tarifs individuels	Tarifs Inscrits C.N.E.D*	
<b>Public hors préparation (candidats libres):</b> Frais administratifs forfaitaires (dossier d'inscription, dossier de financement, droits CC et examens 2 sessions)	500 €	Droits Ministériels DAEU + 75€		500 €	Droits Ministériels DAEU + 75€		
<b>Public "Eligible Région"</b> pour DAEU A et B Option Métiers du numérique (inscription et préparation) (Pôle Emploi, CAP Emploi, Mission Locale, C.I.D.F.F.)		Droits Ministériels DAEU			Droits Ministériels DAEU		
<b>Public CNED (mixte: présentiel / à distance sur 1 à 3 matières):</b> Frais administratifs forfaitaires pour la préparation (tests de positionnement, dossier d'inscription, droits CC et examens 2 sessions)							
Préparation 1 module et inscription à l'examen	10 €/h	290 €	75 €	10 €/h	290 €	75 €	
Préparation 2 modules et inscription à l'examen	10 €/h	380 €		10 €/h	380 €		
Préparation 3 modules et inscription à l'examen	10 €/h	470 €		10 €/h	470 €		
Préparation 4 modules et inscription à l'examen	10 €/h	570 €	245 €	10 €/h	570 €	245 €	

\* Les inscriptions à la préparation par le C.N.E.D. sont effectuées directement par les auditeurs, l'Université ne perçoit que les droits ministériels du cycle licence et le forfait relatif aux frais administratifs.

**3 - Intégration d'adultes dans les filières initiales de l'université**

L'adulte (salarié, travailleur indépendant, inscrit à Pôle Emploi) qui souhaite reprendre des études à l'Université s'inscrit auprès du Service Formation Continue.

**1) Si prise en charge dans le cadre d'une convention (Transition Pro, fonds de formation, AIF Pôle Emploi...) les frais de formation par année s'élèvent à :**

Intitulés	2021-2022	2022-2023	Observations 2022-2023
D.E.U.S.T., Licence, B.U.T	6,00 € / heure	6,00 € / heure	
Master 1	7,00 € / heure	7,00 € / heure	
Master 2	8,00 € / heure	8,00 € / heure	
Master 1 MEEF	6 000 €	6 000 €	
Master 2 MEEF		6 000 €	Réforme Master MEEF (concours sur la 2ème année)
Préparation IEJ (Institut d'Etudes Juridiques)	7,00 € / heure	7,00 € / heure	
Filières ingénieurs	8,00 € / heure	8,00 € / heure	

Après notification VAE, le calcul du coût de formation s'effectue au prorata des E.C.T.S. de formation à suivre.

**2) Pour tous les autres cas sans aide au financement de la formation, par année :**

(sur critères de ressources, un abattement peut être consenti par la composante de rattachement sur la part qui lui revient (70 % du forfait) sans que le tarif ne puisse être inférieur au droit ministériel en vigueur).

Intitulés	2021-2022	2022-2023	Observations 2022-2023
D.E.U.S.T., Licence	550 €	550 €	
licence professionnelle, B.U.T (par année)	1 100 €	1 100 €	
Master 1	1 340 €	1 340 €	
Master 2	1 340 €	1 340 €	
Master 1 MEEF	1 200 €	1 200 €	
Master 2 MEEF		1 200 €	Réforme Master MEEF (concours sur la 2ème année)
Préparation IEJ (Institut d'Etudes Juridiques)	1 000 €	1 000 €	
Frais d'inscription IEJ sans préparation	390 €	390 €	
Filières ingénieurs	1 700 €	1 700 €	

Préparation uniquement du mémoire, épreuves partielles, séminaire (notamment après une VAE)... :

Intitulés	2021-2022	2022-2023	Observations 2022-2023
Licence, B.U.T	au prorata du nombre d'ECTS + droits ministériels	au prorata du nombre d'ECTS + droits ministériels	
Master 1	au prorata du nombre d'ECTS + droits ministériels	au prorata du nombre d'ECTS + droits ministériels	
Master 2	au prorata du nombre d'ECTS + droits ministériels	au prorata du nombre d'ECTS + droits ministériels	
Filières ingénieurs	au prorata du nombre d'ECTS + droits ministériels	au prorata du nombre d'ECTS + droits ministériels	

**4 - VAE**

**1) Tarif VAE (hors diplôme d'ingénieur et doctorat)**

Intitulés	2021-2022	2022-2023	Observations 2022-2023
Frais de recevabilité (non restitué en cas d'abandon)	200 €	200 €	
Accompagnement	1 200 €	1 200 €	
Frais de jury	1 000 €	1 000 €	
Coût Total VAE	2 400 €	2 400 €	
Frais d'inscription	Droit ministériel du diplôme concerné	Droit ministériel du diplôme concerné	

**2) Tarif VAE pour un diplôme d'ingénieur et Doctorant**

Intitulés	Action de la structure	2021-2022 Ingénieurs	2021-2022 Doctorat	2022-2023 Ingénieurs	2022-2023 Doctorat	Observations 2022-2023
Frais de recevabilité	Avis technique formulé par les experts école	500 €	600 €	500 €	600 €	
Accompagnement	Accompagnement par la structure VAE Accompagnement par un enseignant	2 500 €	1 200 €	2 500 €	1 200 €	
Expertise technique et jury	Organisation de l'expertise technique et du jury	1 800 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €	
Total VAE		4 800 €	3 600 €	4 800 €	3 600 €	
Frais d'inscription		Droit ministériel du diplôme concerné		Droit ministériel du diplôme concerné		

**3) Tarifs VAPP**

Intitulés	2021-2022	2022-2023	Observations 2022-2023
Coût Total VAPP	200 €	200 €	

**4) Tarifs VES**

Intitulés	2021-2022	2022-2023	Observations 2022-2023
Engagement dans la démarche (non restitué en cas d'abandon)	150 €	150 €	
Frais de jury	300 €	300 €	
Coût Total VES	450 €	450 €	

**5) Récapitulatif**

Intitulés	2021-2022		2022-2023		Observations 2022-2023
	Prestation	Droits d'inscription	Prestation	Droits d'inscription	
VAE	2 400 €	Droit ministériel du diplôme concerné	2 400 €	Droit ministériel du diplôme concerné	
VAPP	200 €	Tarif Formation Continue	200 €	Tarif Formation Continue	
VAE Ingénieur	4 800 €	Droit ministériel du diplôme concerné	4 800 €	Droit ministériel du diplôme concerné	
VAE Doctorat	3 600 €	Droit ministériel du diplôme concerné	3 600 €	Droit ministériel du diplôme concerné	
VES	450 €	Droit ministériel du diplôme concerné	450 €	Droit ministériel du diplôme concerné	

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc  
Séance du 24 mai 2022  
N° 2022.05.24\_3.1.2

**3. Formation et vie universitaire**

**3.1. Année universitaire 2022-2023**

**3.1.2. Tarif de la certification PIX**

*Vu le code de l'éducation ;*

*Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;*

*Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;*

*Vu l'avis favorable de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en date 19 mai 2022, portant sur l'objet de la présente délibération ;*

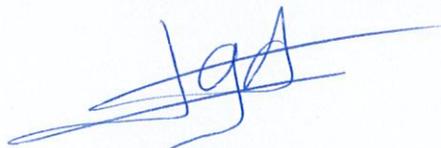
► **Le conseil d'administration approuve le tarif de la certification PIX pour l'année universitaire 2022-2023.**

**Résultat du vote :**

Membres en exercice :	35	Nombre de suffrages exprimés :	19
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	19	Abstention :	3
Membres représentés :	3	Pour :	19
Nombre de votants :	22		

Fait à Chambéry, le **10 JUIN 2022**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au service des affaires générales	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :  Transmise à la DRAES le :	<b>10 JUIN 2022</b>  <b>10 JUIN 2022</b>
<b>Modalités de recours contre la présente délibération :</b> <i>Vous pouvez contester la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification en déposant :</i> - soit un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc, - soit un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site <a href="http://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a> . <i>En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.</i>		



## Mise en place d'une tarification PIX à l'USMB

Affaire suivie par : Aurélie Goyer

Composante / Direction / Service : Direction des études et de la Vie Étudiante

Coordonnées : aurelie.goyer@univ-smb.fr

Vu le code de l'Éducation article D121-1 ;

Vu le décret n°2019-919 du 30 août 2019 relatif au développement des compétences numériques dans l'enseignement scolaire, dans l'enseignement supérieur et par la formation continue ;

Vu l'arrêté du 30 août 2019 relatif à la certification Pix des compétences numériques ;

Le dispositif PIX remplace le Brevet informatique et internet (B2i) et le niveau 1 de la Certification informatique et internet (C2i) depuis la rentrée 2019. Il est porté par un groupement d'intérêt public (Pix GIP). A ce jour, 1 million de certifications Pix ont été délivrées (63 000 utilisateurs/ jour en moyenne) et le dispositif a été adopté par une très grande majorité d'universités (88%).

Pix est un service public en ligne pour évaluer, développer et certifier officiellement les compétences numériques de tous (citoyen, élève, étudiant, professionnel, etc.), tout au long de la vie.

Pix définit un profil en termes de niveau de maîtrise des compétences évaluées (autoévaluation). La certification Pix a pour but de vérifier la « sincérité » du profil « certifiable » des candidats.

Ce profil est établi lors d'une étape préalable de positionnement du candidat, condition nécessaire avant le passage de la certification : un profil est « certifiable » si au moins 5 compétences ont été autoévaluées par le candidat (i.e. niveau 1).

Le tarif envisagé de la certification PIX est le suivant :

	Prix public de la certification	Part revenant au centre de certification	Part revenant à PIX
<b>Candidat libre</b>	45 €	35€	10€ TTC
<b>Tarif collectif</b>	Fixé par convention entre le centre de certification et l'organisation Prix maximum recommandé : 45€ TTC	Prix fixé par convention entre le centre de certification et l'organisation minoré de 10€	10€ TTC

**Tarif dérogatoire** : les établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche proposant la certification à leurs étudiants inscrits en formation initiale pour préparer un diplôme d'Etat ou visé par l'Etat le font à titre gratuit.

Le tarif dérogatoire ne concerne ni les apprentis ni les stagiaires de la formation continue.

Ils ne peuvent facturer aucun frais, directement ou indirectement, aux étudiants. En contrepartie, le GIP Pix ne prélève aucun frais sur ces certifications.

► Il est proposé au conseil d'administration de l'USMB les tarifs ci-dessus concernant la certification PIX.

**Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc**  
**Séance du 24 mai 2022**  
**N° 2022.05.24\_4.1**

**4. Affaires générales et juridiques**

**4.1. Conventions diverses**

Le conseil d'administration approuve les conventions en dépenses suivantes :

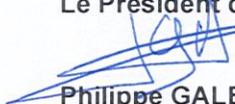
N° Convention USMB	Composante/ Direction/ Service/ Laboratoires n°1	Composante/ Direction/ Service/ Laboratoires n°2	Partenaire(s)	Pv : Privé P : Public	Type de contrat	Objet de la convention	Date effet	Date fin	Durée	Dépense/ Recette/ Sans incidences financières	Aspects financiers de la convention (montant HT/TTC, etc.)
2022-292	DAF		Université de Pau et des Pays de l'Adour	P	Convention de reversement	Reversement dans le cadre du projet « SERVICES numériques aux Etudiants – SERVET » Année 2022	Date de signature	30/11/2023	1 an et 6 mois	D	55 000 euros
2022-293	SCDBU		Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES)	P	Annexe financière relative à une convention de constitution et d'adhésion à un groupement de commandes	Reversement des crédits permettant de financer le contrat doctoral d'un élève normalien	Date de signature	31/12/2026	3 ans et 7 mois	D	>50 000 euros HT Il convient de se reporter à l'annexe financière considérant que le montant (HT) diffère pour chaque abonnement souscrit (durée de l'engagement et devise différentes)

**Résultat du vote :**

Membres en exercice :	35	Nombre de suffrages exprimés :	22
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	19	Abstention :	0
Membres représentés :	3	Pour :	22
Nombre de votants :	22		

Fait à Chambéry, le **10 JUIN 2022**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,

  
Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au service des affaires générales

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

**10 JUIN 2022**

Transmise à la DRAES le :

**10 JUIN 2022**

**Modalités de recours contre la présente délibération :** Vous pouvez contester la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification en déposant :

. soit un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc,

. soit un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr/](http://www.telerecours.fr/).

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.